

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

A PARIS,

Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclamés, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,

Chez MM. BAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Octobre 1875.

## Chronique générale.

A mesure que nous approchons de la nouvelle session, nous voyons s'augmenter les divisions dans la majorité du 25 février. Non-seulement les membres de l'extrême gauche se détachent de cette majorité dont ils ont fait partie, mais ils condamnent cette nouvelle Constitution comme n'étant pas d'une complète orthodoxie républicaine.

Voici maintenant le doucereux et larmoyant Jules Simon qui, malgré toutes ses roueries oratoires pour conserver l'accord dans la coalition des gauches, trouve moyen de mécontenter la fraction du centre gauche représentée par le *Journal des Débats*. Cette feuille déclare à M. Jules Simon que tout le centre droit et la majorité du centre gauche persistent à vouloir la nomination des maires par le gouvernement et le scrutin d'arrondissement.

Nous verrons à Versailles dans quel état va revenir cette majorité du 25 février.

Les réunions des différents groupes parlementaires ne commenceront pas avant le 25 octobre ; celle du groupe Lavergne sera retardée par l'absence de son président, qui vient de s'embarquer pour l'Algérie, et ne sera de retour qu'au commencement de la session.

On assure que le gouvernement serait très-frappé du rôle qu'a joué la réunion de la rue d'Arras dans l'élection Engelhardt, et que l'enquête provoquée par les excentricités de ce nouveau club des Jacobins — c'est le nom qu'il porte dans le quartier — pour-

rait bien aboutir à quelque mesure significative.

A la bourse et dans le monde des affaires, on assure qu'un échange très-actif de dépêches a lieu en ce moment entre les gouvernements français et anglais au sujet de la suspension de paiements décidée par le gouvernement turc et qui atteint surtout les capitalistes français et anglais.

M. le duc Decazes et M. Léon Say s'occuperaient d'assurer la protection des intérêts de nos nationaux, qui supportent la majeure partie de la réduction des intérêts s'élevant à 165 millions.

Le *Journal officiel* a publié le texte suivant de la réponse du maréchal de Mac-Mahon à l'allocution qui lui a été adressée, samedi dernier, par le cardinal archevêque de Rennes, à l'occasion de la remise de la barrette :

« Monsieur le cardinal,

» J'attache le plus grand prix à cette prérogative qui m'a permis de vous remettre les insignes de la haute dignité qui vous a été conférée ; je vois comme vous, dans la décision de Sa Sainteté, un nouveau témoignage des bons rapports qui existent entre le Saint-Siège et mon gouvernement.

» Je suis heureux d'avoir pu contribuer à l'élevation, parmi les princes de l'Eglise, d'un prélat qui a montré tant de vertus dans l'accomplissement de sa mission.

» Je n'ai pas oublié l'accueil que j'ai reçu dans votre diocèse, et je sais de quelle affection vous y êtes entouré.

» Je vous remercie des prières que vous adressez au ciel pour ma famille et pour moi. »

S. A. R. le prince de Galles est arrivé mardi matin à 7 heures à Paris. Le prince a été reçu à la gare par lord Lyons, le préfet de police et un aide de camp du maréchal de Mac-Mahon. Il avait rencontré le maré-

chal à Compiègne et avait échangé avec lui des compliments.

La chambre de commerce anglaise de Paris a tenu mardi sa réunion trimestrielle. Après la lecture du rapport, la chambre s'est occupée de la réduction des taxes télégraphiques entre la France et l'Angleterre et des modifications à introduire dans le service postal entre ces deux pays.

Elle a également entendu le rapport de son délégué à la réunion de l'association des chambres de commerce.

Après une discussion qui a roulé sur cet ordre du jour, la Chambre a voté des remerciements à M. Murray, pour la manière dont il a représenté à Leeds la chambre de commerce anglaise de Paris.

Elle a également voté des remerciements à M. Adam, député du Pas-de-Calais, pour sa coopération dans les améliorations postales et télégraphiques proposées par la Chambre. Il a été dit, en outre, que l'administration des postes françaises ferait tout son possible pour accélérer le service postal entre la France et l'Angleterre.

L'administration aurait en effet déclaré, samedi dernier, que la Compagnie des chemins de fer du Nord espérait pouvoir augmenter la vitesse de ses trains-poste, de manière à ce que les lettres d'Angleterre pussent être distribuées à Paris beaucoup plus tôt qu'elles ne le sont actuellement.

Les journaux du matin confirment la nouvelle que M. Gambetta est attendu à Marseille, vers le 15 octobre, afin de se concerter avec son ancien comité électoral de 1869. M. Gambetta ne doit pas prononcer de discours.

Un café de Marseille, connu sous le nom de café Dauphine, vient d'être fermé en vertu d'un arrêté préfectoral. Les considérants de l'arrêté portent que cet établissement était devenu un lieu de réunion poli-

tique où les propos les plus violents étaient tenus contre le gouvernement.

Le *Rappel*, qui se distingue, parmi tous les autres journaux appartenant au parti démocratique, par la brillante campagne qu'il fait contre les préfets qui assurent l'ordre dans leurs départements, ne se contente plus de livrer les fonctionnaires civils à la voracité de ses lecteurs ; il faut qu'il leur fasse manger aussi du militaire.

Le *Rappel* n'admet pas qu'un gouvernement conserve parmi ses membres un ministre de la guerre comme le général de Cissey, qui a osé porter un toast à un Canrobert.

Certes, nous ne venons pas prendre la défense de l'illustre maréchal ; nous sommes convaincus qu'il compte comme un supplément de gloire les injures que les démocrates lui adressent.

Le soldat qui, sous les murs de Sébastopol, sut modestement faire céder sa légitime ambition à ce qu'il crut être l'intérêt de l'armée et désigna, pour le commandement suprême, le général Pellissier ; le chef de corps qui, pendant tout un jour, sans réserves, sans abri, ses canons démontés et ses soldats couchés sous un feu écrasant, soutint à Saint-Privat le choc de 80,000 Allemands, tuant à la garde royale prussienne le tiers de son effectif, et ne se retirant que devant l'incendie ; ce héros méritait bien l'honneur d'être insulté par le *Rappel*.

Le maréchal Canrobert est resté fidèle à ses affections ; dans un temps où l'apostasie est presque une règle, il a su garder sa foi. Il était compromettant de le saluer et de lui tendre la main. Le général de Cissey ne s'est pas arrêté à ces considérations ; il a rendu hommage à un vaillant soldat ; il mérite d'être inscrit sur les listes de proscription des radicaux. Il n'en sera pas troublé. Le 26 mai 1871, il a vu ces gens-là de plus près qu'ils ne l'auraient voulu alors, et ce ne sont pas les dénonciations d'une feuille qui demande l'amnistie et rêve l'otagiat des

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## M. SYLVESTRE.

(Suite et fin.)

V.

L'omnibus s'arrête à l'hôtel de la Croix-Blanche. Je reconnais bien le nom, mais je ne reconnais plus le petit cabaret borgne d'autrefois. Un vieillard décoré vient réclamer un paquet. Comme sa physionomie m'a frappé, je demande qui il est.

— C'est, me dit le conducteur, l'ancien maître d'école.

— Quoi ! c'est le père Tandaret ?

— Oh ! mais non, me répond le conducteur en riant. Il y a trente ans que le père Tandaret est mort. Comme cela, vous avez connu le père Tandaret ?

— J'ai été son élève.

— Moi aussi.

— Eh bien, alors, reprit-il, nous avons été camarades.

Je le reconnus en le regardant plus attentivement.

— N'est-ce pas, me dit-il, que tout est bien changé par ici ?

— J'avais bien entendu dire, lui répondis-je, que le gouvernement s'occupait de la Sologne...

— Oh ! il n'y a pas longtemps que le gouvernement s'occupe de nous. Mais, voyez-vous, nous avons commencé par nous en occuper nous-mêmes. Quand je dis « nous », je veux dire que M. Sylvestre, ce brave et digne homme que vous venez de voir, nous a tous ensorcelés, pour notre bien. Le gouvernement a vu ce que nous faisons, et cela lui aura donné idée de s'en mêler. Après la mort du père Tandaret, nous avons eu tout un chapelet de maîtres qui jetaient les hauts cris en arrivant, et qui n'avaient rien de plus pressé que de partir d'ici ; il faut dire qu'ils y avaient bien de la misère. Un beau jour, là-bas, à Paris, ils font passer une loi qui change les affaires du tout au tout pour les maîtres d'école. Pas bien longtemps après, nous voyons arriver un monsieur qui n'était plus tout jeune, mais qui avait l'air joliment décidé. Un de ses amis, qui l'avait accompagné par curiosité, s'empressa de lui dire :

— Tu ne peux pas rester ici ; ce n'est pas habitable.

— Nous changerons cela, lui répondit-il.

Et il resta.

Je ne sais pas ce qu'il avait dans le regard ; mais en un rien de temps les enfants le respectaient, et les parents avaient confiance en lui. Il employait ses jours de congé à courir à droite et à gauche avec des outils d'arpenteur et un tas de mécaniques que personne ici n'avait jamais vues. Il rap-

portait dans des boîtes du sable, de la tourbe, de la terre, et il regardait cela pendant des heures en se meltant sur l'œil un gros verre, qu'il appelait son microscope.

Un beau jour, il dit au père Pénigaut :

— Qu'est-ce que vous rapportent vos mulons de sable sur la route de Bracieux ?

— Rien du tout, répondit le père Pénigaut ; c'est ce que le sable rapporte depuis que le monde est monde.

— Vous vous trompez, père Pénigaut, il y a des pays dans le Midi qu'on appelle les Landes, où l'on plante dans le sable des arbres qui ne s'y déplacent pas : le pin maritime, par exemple. Vous devriez essayer.

— Nenni, dit le père Pénigaut ; planter des arbres dans du sable ! Ce serait donc pour récolter des manches à balai l'année suivante. Ces manches à balai ne se vendraient pas le prix qu'ils m'auraient coûté, et je n'ai pas d'argent à perdre.

Le nouvel instituteur ne dit rien sur le moment ; mais un jour qu'il était allé à Blois pour affaires, il rapporta trois ou quatre petits arbres sur son épaule. Il demanda au père Pénigaut la permission de les planter dans son sable.

— Faites, faites, dit le bouhomme, ne vous gênez pas.

Et il riait d'un air malin.

L'autre planta ses arbres. On venait de Bracieux

et de Cour-Cheverny les regarder par curiosité. Tous les badauds des environs disaient : « Ils ne prendront pas ! » Les gens d'ici disaient : « Ils prendront ! » par amour-propre, et pour défendre l'honneur de la commune ; mais au fond ils ne pouvaient croire à un pareil miracle. Ils ont pris, Monsieur, et si bien pris, que c'était à qui en planterait. L'argent manquait ; le maître d'école indiqua les moyens de s'en procurer, en s'adressant non à l'usurier, mais à des Belges qui ne demandaient pas mieux que de s'associer avec les propriétaires des dunes.

Une autre fois, il emmena avec lui le maire et les gros bonnets du pays ; il leur prouva clair comme le jour, en faisant des nivellements, qu'on peut dessécher les marécages en ouvrant un canal jusqu'au Beuvron. Malgré tous les si et les mais, il met le maire en mouvement, le mène chez le préfet, leur fait signer à tous les deux un tas de papiers, de demandes, de pétitions. Bref, il obtient l'autorisation pour la commune de déverser, à ses frais, l'eau qui la gênait, en la conduisant par où il avait dit. Mais la commune n'avait pas le sou. Il décida le conseil municipal à faire un emprunt. Cela ne s'était jamais vu : aussi les anciens disaient que c'était la fin du monde. Ils avaient beau dire, cet homme-là parlait si clairement qu'on disait toujours : Il a raison, et on ne savait pas lui résister. De fil en aiguille, nous nous sommes débarrassés

hommes d'ordre qui l'empêcheront de faire ce qu'il veut et ce qu'il doit.

UNE DÉPÊCHE DE M. GAMBETTA.

A propos de la fameuse dépêche du 29 janvier 1871, dans laquelle M. Gambetta répond au préfet de Lot-et-Garonne de saisir non-seulement le journal *la Situation*, mais aussi « l'abonné, le porteur et le destinataire, » le *Figaro* publie, à l'adresse de l'ex-dictateur, cet article humoristique :

« Bon M. Gambetta ! Excellent M. Gambetta ! Comme il est doux de penser qu'on sera peut-être un jour gouverné par ce garçon-là. Ce n'est pas le rédacteur coupable, ce n'est pas le gérant responsable que M. Gambetta voue à la torture et à l'échafaud ; c'est l'abonné, que dis-je, l'abonné ! le porteur du journal, cette main innocente qui reçoit une feuille sous enveloppe et qui la porte à un domicile désigné.

« Ce télégramme inaugure toute une nouvelle législation sur la presse, dont M. Gambetta a posé le premier jalon pour l'époque où il sera le maître suprême de nos destinées. Comment brider les journaux ? intimider l'écrivain ? supprimer la pensée imprimée ? Tâche impossible ! Il se ferait des journaux quand même, les plumes sortiraient toutes seules du sein de la terre. Que faire alors ? M. Gambetta l'a trouvé : détruire celui qui lit le journal. Plus de lecteurs et la presse devient inoffensive. C'est comme si les journaux étaient des manuscrits. Admirable invention.

« Un monsieur est chez lui ; il tient le *Figaro*, il l'ouvre. Entre le commissaire de police.

« — Monsieur, dit-il, je vous arrête.

« — Vous m'arrêtez, dit l'abonné épouvanté, pourquoi ?

« — A cause de l'article de M. Saint-Genest, lequel est dans le numéro de ce matin.

« — Mais ce n'est pas de ma faute, réplique la malheureuse victime. Ce n'est pas moi qui ai dit à M. Saint-Genest de faire un article.

« — Suivez-moi devant le juge. Qui est-ce qui vous a apporté le journal ?

« — Mon domestique.

« — J'arrête votre domestique : qui est-ce qui a remis le journal au domestique ?

« — Le concierge, sans doute.

« — Emmenez aussi le concierge. Quant au porteur qui a remis le journal au concierge, il est déjà sous les verroux, ainsi que la plieuse qui a plié le numéro où est l'article de M. Saint-Genest, ainsi que le typographe qui l'a imprimé, ainsi que M. Cassigneul qui a fourni la machine et M. Marioni qui l'a construite.

« De cette façon, l'industrie des journaux ne tardera pas à disparaître, faute de souscripteurs pour l'alimenter.

« Une seule chose cependant m'a fait rêver, en lisant la dépêche de M. Gambetta. Le lecteur a peut-être remarqué, comme moi, que l'illustre républicain fait saisir, en même temps que le journal et le por-

teur, l'abonné d'abord et le destinataire ensuite.

« J'ai longtemps cherché ce que le grand homme avait voulu dire. Jusqu'ici j'avais cru que l'abonné et le destinataire d'un journal c'était le même individu. Il paraît que non. Il y a des abonnés qui ne sont pas des destinataires et des destinataires qui ne sont pas des abonnés. D'après M. Gambetta, l'abonné est celui qui reçoit un journal, et le destinataire une personne vague, au choix du commissaire de police. C'est peut-être celui qui trempe le papier, ou celui qui fabrique l'encre, ou celui qui clique, ou le fondeur de caractères, ou même un voisin de l'abonné, son tailleur, son boucher.

« Il faut espérer que M. Gambetta nous expliquera tout ça, quand il sera au pouvoir. — *Albert Millaud.* »

## Etranger.

ALLEMAGNE.

Il faut aux puissances maritimes des possessions lointaines. L'Allemagne étend donc de tous côtés ses regards pour découvrir au-delà des mers quelque contrée à sa convenance. Mais ses ambitions sont grandes ; elle veut paraître partout avec éclat. Où donc s'abattrait l'aigle ?

On l'a soupçonnée de convoiter de riches pays dans le Nouveau-Monde ; mais la doctrine de Monroe a su lui inspirer de salutaires réflexions. Les Anglais l'ont accusée ensuite de rêver la possession de la magnifique baie de Delagoa ou de San-Lourenço, qu'ils ont disputée au Portugal jusqu'au jugement arbitral rendu naguère par le maréchal de Mac-Mahon. C'est qu'au delà se trouvent les deux républiques des Boërs, qu'on pourrait revendiquer comme terre germanique, en raison de l'origine néerlandaise de ces hardis pionniers, et plus loin la florissante colonie du Cap, fondée elle-même par les Hollandais.

Mais la Grande-Bretagne a encore les dents longues et elle les montre. L'Afrique heureusement est grande et l'on peut chercher ailleurs. Or, s'il fallait s'en rapporter aux craintes exprimées par un journal de Séville, l'Allemagne viserait maintenant l'empire de Maroc, dont elle fait en ce moment relever mystérieusement les côtes.

La feuille espagnole s'inquiète de ces symptômes : nous le comprenons. L'Angleterre ne s'en inquiètera pas moins si la nouvelle se confirme, et nous avouons, quant à nous, que rien ne nous porte à désirer en Algérie le voisinage des Prussiens, des Allemands, des Hohenzollern et des Bismarck.

En Allemagne, l'armement de l'armée active, de l'armée de réserve, de la landwehr et du landsturm avec le nouveau fusil Muser est maintenant un fait accompli. Ce travail gigantesque s'est opéré très-facilement dans les ateliers allemands mêmes, qui sont à présent pourvus de tout, de manière

qu'ils n'ont plus besoin d'avoir recours à l'étranger.

Une des grosses questions militaires est la formation de bataillons de chemins de fer. Aux portes de Berlin, existe une gare militaire modèle, qui est appelée à rendre les plus grands services pour la formation de ces bataillons. A côté de cette gare, il y a déjà une caserne destinée à un bataillon de chemin de fer. On s'apprête à en construire deux autres. Les travaux de l'immense polygone de Spremberg, aussi à proximité de la capitale, sont poussés avec une très-grande activité. Le ministre, ayant trouvé que le terrain n'était pas assez vaste, a donné l'ordre d'acquiescer encore plusieurs centaines d'hectares.

ESPAGNE.

Voici le texte de l'ordre du jour publié par le général Trillo, en date du 9 octobre :

« L'ennemi continuant à bombarder Hernani et Guetaria, je suis obligé d'user de représailles envers les villages qu'il occupe et qu'il bombarde sous le feu de notre artillerie.

« Je décide que les villages d'Uzurbil, Lasarta, Urnieta, Ergobia et Aztigarra subiront le même sort. Pour accorder cependant le temps voulu par les lois de la guerre, pour que les habitants puissent quitter leurs foyers, le bombardement commencera seulement le 11 de ce mois, à 8 heures du matin, et continuera, jusqu'à nouvel ordre, de 6 heures du matin à 4 heures du soir. Si l'ordre en est donné, il se poursuivra pendant la nuit.

« Les forts de Luzario, Hernandez, et une batterie de huit centimètres, placée dans la tour des Cinq-Points, bombarderont Uzurbil. Les forts d'Oriamendy et Iugo dirigeront leurs feux sur Lasarte, Santa-Barbara, Urnieta, et le fort de Ametzagama, avec une batterie de dix centimètres, tirera sur Ergobia, Aztigarra. »

VOYAGE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE EN ITALIE.

Voici, dit la *Lombardia*, la liste officielle des personnages qui accompagneront S. M. l'empereur d'Allemagne, dans leur ordre de préséance également officielle : S. A. le prince de Bismarck ; S. Exc. le feld-maréchal comte de Moltke ; S. Exc. le comte de Puckler ; S. Exc. le comte de Goltz ; le général de Abbedyill ; le général de Steinacker ; le conseiller de Wellmowsky ; le docteur Lerner ; le conseiller intime Von Bulow ; le colonel comte Lehndorf, aide de camp de Sa Majesté ; le colonel prince Radziwill, dit-to ; le lieutenant Von Allen, dit-to ; le major Von Witterfeld, dit-to ; le major Von Lindengnist, dit-to ; le major comte Armin, dit-to ; le lieutenant-colonel Von Hangwitz ; le capitaine Von Bart.

La *Perseveranza* de Milan, du 11 octobre, publie aussi la liste des personnages qui feront partie de la suite de l'empereur d'Allemagne. M. de Bismarck ne s'y trouve pas. La feuille officieuse explique cela par le fait que

M. le chancelier ne fait partie ni de la maison civile ni de la maison militaire du roi de Prusse, toutefois en ajoutant que l'on ne savait encore rien de positif en ce qui concernait son arrivée.

Le programme des fêtes officielles est ainsi fixé :

Le 18 : entrée solennelle ; dîner de famille à la cour, auquel sera invité le maire de Milan ; le soir, illumination du dôme aux feux de Bengale.

Le 19 : grande revue sur la place d'armes ; réception à la cour ; dîner de gala dans la salle des Cariatides ; illumination fantastique de la place du Dôme et de la Scala, ainsi que de la galerie Victor-Emmanuel ; spectacle de gala à la Scala, les souverains seront dans la grande loge.

Le 20 : grande chasse dans le parc de Monza ; le soir, spectacle à la Scala ; les membres des deux cours y assisteront dans des loges privées.

Le 21 : visite aux monuments de la ville, le soir, grand bal de cour.

Le 22 : départ. L'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie visiteront le lac de Côme le vendredi 22 octobre.

Les deux souverains seront accompagnés de leurs suites.

UNE LETTRE DE GARIBALDI.

Au moment où l'on prépare en Italie les guirlandes, les feux d'artifice, les revues, les parties de chasse et les festins, voici Garibaldi, vrai trouble-fêtes, jetant à l'Europe orientale l'appel à la révolte que vous allez lire :

« Aux frères de l'Herzégovine et aux opprimés de l'Europe orientale :

« Le Turc doit s'en aller à Brousse. Il descendit comme le loup, passant le Bosphore, dévastant, massacrant et violant ces *bettissimes* populations que nous donnèrent les Pélagés, qui furent peut-être les premiers civilisateurs de l'Europe. Il ne doit plus aujourd'hui fouler cette partie du monde par lui maintenue dans l'infortune.

« A Brousse, avec ses vices, ses déprédations et ses cruautés, il trouvera dans l'Asie Mineure assez de peuples à tourmenter et à précipiter dans la désolation.

« Levez-vous donc, héroïques fils de la Montagne-Noire, de l'Herzégovine, de la Bosnie, de la Serbie, de la Thessalie, de la Macédoine, de la Grèce, de l'Epire, de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Roumanie. Tous, vous avez une splendissime histoire ; parmi vous naquirent les Léonidas, les Achille, les Alexandre, les Scanderberg, les Spartacus. Et aujourd'hui même, parmi vos robustes populations, vous trouverez encore des Spartacus et des Léonidas.

« Ne vous fiez pas à la diplomatie ; celle vieille sans cœur vous trompe certainement ! Mais avec vous sont les hommes de cœur de tout le monde ; l'Angleterre elle-même, jusqu'aujourd'hui favorable aux Turcs, vous a manifesté, par le moyen de l'obole et de la sympathie d'un de ses grands, qu'elle doit préférer l'alliance et la grati-

de nos eaux dormantes, qui provenaient de sources sans écoulement. A la place de nos marécages, nous avons un beau pâtis communal, quelques bandes de bonne terre, qui devient encore meilleure à mesure qu'on y met, des engrais, et un beau petit ruisseau qui fait tourner un moulin à une demi-lieue d'ici. On sait maintenant par ici ce que c'est qu'un bœuf ou un cheval, et la vieille race des cochons maigres s'est décidée à engraisser. Nous n'exportons plus ni grenouilles ni sangues, mais nous exportons de la poterie et de la verrerie qui s'en va sur des gabares tout le long de la Loire.

Un beau jour, le gouvernement s'est dit : Voilà des gens qui se démentent de leur mieux, il faut les aider. Quand le maire annonça au conseil municipal que le gouvernement faisait cadeau d'une grosse somme à la commune, il ajouta que ce serait une ingratitude sans nom de ne pas songer à l'instituteur qui avait mis tout en branle. Il adressa à M. le préfet une pétition qui fut signée de tous les gens de la commune, excepté de l'instituteur, que l'on n'avait pas mis dans le secret. Un jour, M. le préfet arriva dans sa voiture, comme un homme qui veut simplement voir ce qui se passe, et au moment où le maître d'école se doutait le moins de ce qui allait arriver, il lui mit sa propre croix à la boutonnière. Je n'ai jamais été si heureux de ma vie que le jour où j'ai vu cela de mes deux yeux. Quant

à M. Sylvestre, il porta sa croix à ses lèvres et se mit à pleurer.

VI.

Avant de quitter Gennes, je me fis présenter à M. Sylvestre. Je fus singulièrement frappé de la distinction de ses manières et de la beauté de son regard, qui avait quelque chose de doux et de mélancolique. Je construisis sur ces données je ne sais quel roman sentimental dont je fus le premier à me moquer quand j'y repensai sérieusement.

J'avais quelque peu oublié, au milieu du tourbillon des affaires, Gennes en Sologne et M. Sylvestre, lorsqu'un article de journal me révéla le secret de cette vie si bien remplie. M. Sylvestre était un fils de bonne famille ; il avait eu le malheur de tuer à la chasse son meilleur ami, qui donnait les plus belles espérances. Après le premier égarement de la douleur, il avait pris la résolution de réparer le mal qu'il avait fait, en consacrant sa vie tout entière à une œuvre de dévouement, sans autres confidents que Dieu et sa conscience. Il avait quitté son nom qui était trop connu et qui n'aurait pas manqué de le trahir : Sylvestre était celui de son ami ; il le porta toute sa vie en mémoire de lui, et dans son testament demanda qu'on l'inscrivit sur sa tombe. Il légua sa fortune, qui était considérable, à la commune de Gennes, pour servir à l'établissement d'un hospice de vieillards et d'infirmités. (*Magasin pittoresque.*)

## Le Kippour.

C'était samedi, 9 octobre, une grande fête pour les Juifs. Il ne faut pas confondre le Kippour avec la cérémonie commémorative du pardon, qu'Assuérus accorda à la nation juive, sur la prière d'Esther : le Kippour est la fête de la pénitence. Ce jour-là, tout israélite qui observe les pratiques de sa religion doit se recueillir et confesser ses péchés ; mais cette confession est purement mentale.

Pendant vingt quatre heures, à partir du coucher du soleil, l'israélite qui accomplit le devoir du Kippour, s'astreint au jeûne complet ; il lui est interdit même d'avaler quelques gouttes d'eau. Les actions les plus indifférentes en elles-mêmes, mais qui pourraient distraire le fidèle de ses méditations sont également défendues ; il ne peut ni fumer, ni monter en voiture, ni écrire une lettre ; en un mot, la vie terrestre doit, autant que possible, être suspendue pour lui. Il n'a plus devant les yeux que la justice de Dieu, dont il implore miséricorde.

Par un contraste assez singulier, cette fête austère est précisément celle qui est observée avec le plus de zèle, même par les israélites, qui d'habitude tiennent peu aux autres pratiques de leur religion ; il en est bien peu d'entre eux qui, ce jour-là, ne visitent la synagogue.

Pendant les vingt-quatre heures que dure le Kippour, le temple n'est pas abandonné un seul instant ; un grand nombre des personnes y passent la nuit entière. Dès le matin, l'affluence redouble, et jusqu'au soir les fidèles n'en sortent qu'à de rares intervalles, pour y rentrer aussitôt.

Le spectacle que présentait samedi la grande synagogue de la rue de la Victoire, à Paris, était vraiment des plus curieux : la grande nef et les tribunes latérales étaient comblées. Rien de plus simple, d'ailleurs, comme mise en scène : les livres saints sont enfermés dans une sorte d'arche, au-dessous du chandelier à sept branches.

Après de ces objets sacrés se tiennent les rabbins qui chantent les notes gutturales des psaumes hébraïques. Le grand rabbin de France, M. Isidore, est assis sur une sorte de fauteuil assez semblable au trône épiscopal qu'on voit dans les cathédrales catholiques.

Tous les rabbins sont enveloppés de la tête aux pieds d'une immense draperie blanche, qui leur donne l'air de fantômes ; et, en effet, cette draperie n'est autre que le linceul dans lequel ils seront un jour ensevelis. Tout bon israélite a ainsi son linceul préparé d'avance.

Le linceul fait partie des cadeaux de noce qu'on place dans la corbeille de mariage ; grande et religieuse pensée, mais qui ne laisse pas que de mettre au cœur une certaine angoisse.

tude d'une confédération de peuples libres à la décrépite (confédération) de l'empire du Croissant.

» Donc à Brousse le Turc; seulement ainsi vous pourrez vous constituer indépendants et libres; en deçà du Bosphore, le farouche ottoman sera toujours sous le stimulant d'une guerre éternelle, et jamais vous ne pourrez obtenir les droits sacrés de l'homme.

» Cabrera, 6 octobre.

» G. GARIBALDI.

Ce document peut sembler écrit par un fou. Mais nous disons *sembler*; car Garibaldi sait très-bien ce qu'il veut et où il va. Il parle d'ailleurs au nom de la démocratie, qui croit ne pouvoir s'emparer de la direction complète des affaires qu'en mettant le feu à l'Europe.

Seulement, on est en droit de s'étonner que le gouvernement italien tolère un tel abus de la part d'un général payé par l'Etat et, en sus, doté par l'Etat d'une rente de 400,000 francs. Que vont dire la Turquie et cette « vieille sans cœur » qu'on appelle la diplomatie?

Garibaldi crie contre le Turc; mais le Turc n'est pas aussi Garibaldi qu'on pense, et Garibaldi est beaucoup plus Turc que tous les Turcs réunis.

## Nouvelles militaires.

### L'ARMÉE TERRITORIALE.

Le gouvernement prépare en ce moment les éléments nécessaires à la constitution de l'armée territoriale. Cette armée comprendra, ainsi qu'on le sait, des troupes de toutes armes; mais on a dû tout d'abord se préoccuper de la constitution des régiments d'infanterie. Ces régiments seront au nombre de 145. Le 1<sup>er</sup> régiment comprendra les hommes mariés ou non, ayant servi ou non, mais reconnus propres au service, qui sont domiciliés dans l'arrondissement de Lille. Le 2<sup>e</sup>, comprendra les hommes domiciliés dans l'arrondissement de Valenciennes. On continue ainsi du Nord au Midi. Le 145<sup>e</sup> par les hommes du département des Hautes-Pyrénées.

Chacun de ces 145 régiments sera composé de 3 bataillons à 4 compagnies, et chaque subdivision régionale fournira en outre un cadre de compagnie de dépôt constitué de manière à pouvoir lui-même fournir une section de dépôt à chacun des bataillons des régiments.

Quant aux cadres des régiments, bataillons et compagnies de l'armée territoriale, ils seront constitués de la manière suivante:

Chaque compagnie comprendra 4 capitaine, 4 lieutenant, 4 sous-lieutenant, 4 sergent-major, 4 sergents, 4 sergent-fourrier, 8 caporaux, et 2 tambours ou clairons.

L'état-major de chaque régiment comprendra: 1 lieutenant-colonel commandant le régiment, 3 chefs de bataillon, 1 major, 1 médecin de 1<sup>re</sup> classe, 3 capitaines adjoints-majors, 1 capitaine trésorier, 1 officier d'habillement, 1 lieutenant-adjoint au trésorier; 1 sous-lieutenant porte-drapeau; 1 médecin-major de 2<sup>e</sup> classe et un médecin aide-major.

Nous n'avons pas besoin, d'ailleurs, de rappeler que si, aux termes de l'article 29 de la loi du 24 juillet 1873, l'armée territoriale doit avoir de tout temps ses cadres entièrement constitués, son effectif permanent et soldé en temps de paix ne comprend que le personnel nécessaire à l'administration, à la tenue des contrôles, à la comptabilité et à la préparation des mesures qui ont pour objet l'appel à l'activité des hommes de ladite armée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce matin, vers cinq heures, la population de Saumur a été éveillée par le tambour et la trompette d'alarme: un incendie était déclaré dans un magasin de cordages, construit en bois et isolé de toute habitation, situé prairie d'Offard, et appartenant à M. Desvignes-Daudet, cordier, quai de Limoges.

En quelques instants, les secours sont arrivés de toutes parts; mais, malgré le zèle déployé par la compagnie des pompiers et les habitants, en moins d'une heure, tout

ce que renfermait la corderie, tant en cordages, fil blanc et goudronné, qu'en chanvre et outils, était consumé. Les dommages, autant que l'on peut les apprécier, sont évalués à 3,300 fr. Rien n'était assuré. On ignore la cause de ce sinistre.

Une femme du quartier des Ponts, nommée Agathe Verrier, âgée de 67 à 68 ans, célibataire, demeurant rue de la Visitation, a été trouvée morte, hier matin, au point du jour, dans la ruelle des Saulais.

La justice, aussitôt informée, se transporta sur les lieux, accompagnée de MM. les docteurs Besnard et Pichon qui, après examen du corps, ont constaté que la colonne vertébrale et plusieurs côtes étaient brisées.

Aucune des personnes présentes n'ayant reconnu, au premier abord, M<sup>lle</sup> Verrier, qui n'était qu'à moitié vêtue, son cadavre a été transporté à l'Hospice.

La rumeur publique eut tout aussitôt la pensée qu'un crime avait été commis; mais l'état de la chambre de la défunte, qui vivait seule, ferait plutôt croire à un suicide, la porte d'entrée s'étant trouvée fermée en dedans.

Cette mort aurait été causée, sans doute, par une grande surexcitation dans les idées. M<sup>lle</sup> Verrier était connue dans le quartier pour une personne très-honorable, mais un peu extraordinaire; elle ne jouissait pas, du reste, de toutes ses facultés. Les voisins, interrogés, ont déclaré qu'ils ne l'avaient pas aperçue depuis deux jours; de plus, ils auraient entendu la veille au soir, vers onze heures, un corps lourd tomber violemment à terre; mais ils ne s'en seraient pas inquiétés autrement, pensant à la chute d'un homme ivre dans la rue, ce qui, hélas! n'arrive que trop fréquemment.

La justice cherche à éclairer comment il se fait que le cadavre ait été trouvé, non au-dessous de la fenêtre de la maison, mais bien, comme nous l'avons déjà dit, dans la ruelle des Saulais, à cent mètres du domicile de la demoiselle Verrier.

BOURGUEIL.—Mardi matin, vers six heures et demie, M. Baly, couvreur, était occupé à réparer la toiture du moulin de la Planche, lorsque la gouttière sur laquelle était appuyé le pied de son échelle ayant cédé, il fut précipité à terre d'une hauteur de quarante mètres.

Relevé aussitôt, il fut transporté dans une chambre où il expira, avant qu'on ait pu lui procurer aucun secours.

Le médecin, mandé en toute hâte, arriva juste pour constater la mort déterminée par une congestion cérébrale résultant de fortes lésions intérieures. (*Union libérale.*)

### Révélation sur le crime de Laval.

Nous avons donné tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur le double assassinat commis le 25 septembre à la ferme de la Petite-Vallette, près de Laval: deux enfants avaient été jetés dans un puits par leurs parents.

Un journal de Paris a publié une lettre d'un correspondant de Laval d'après laquelle des révélations auraient été faites par un des enfants des époux Hacques:

« Après l'arrestation des parents, les deux petites filles qui restaient ont été placées à l'hospice Saint-Louis. L'aînée, qui paraissait idiote, — on a su que c'était par suite de la peur qu'elle avait éprouvée, — a repris sa liberté d'esprit et a raconté ce qui suit à une sœur qui l'interrogeait:

« Elle avait vu son père aller dans la chambre de ses deux petits frères, revenir en ayant un sous chaque bras, que même le grand « braillait » et que le petit « pignait », et les porter au puits où elle l'avait vu se baisser, qu'elle en était bien sûre, puisqu'elle était sortie et s'était cachée pour mieux voir derrière une barrière de la cour; que même l'un était en chemise et que l'autre de ses frères avait un haut de laine (ce qui est exact).

« Après avoir vu son père au puits, elle s'était recouchée.

« Les enfants, tenus sous le bras de leur père, se débattaient, et l'aîné, voyant que l'on allait le jeter dans le puits, s'accrocha à la tête de son père, et dans ses mouvements désespérés lui mit une main dans la bouche.

« On le retira du puits avec un doigt presque entièrement coupé. Le monstre, dans sa rage, n'avait pas craint, pour lui

faire lâcher prise, de le couper avec ses dents. »

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

« Monsieur le préfet,

« Je vous ai adressé, le 12 juillet dernier, des instructions pour la tenue du casier administratif électoral qui doit être formé au chef-lieu de chaque arrondissement, au moyen de la réunion des duplicata des bulletins individuels dressés par les greffiers des cours et tribunaux correctionnels, et mentionnant toutes les condamnations pénales emportant déchéance des droits électoraux.

« Plusieurs de vos collègues m'ayant fait remarquer que les jugements des faillites qui entraînent la même incapacité devraient eux aussi être consignés au casier administratif, j'ai prié M. le garde des sceaux de vouloir bien décider que les greffiers des tribunaux de commerce transmettraient, à l'avenir, à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de naissance, des bulletins spéciaux constatant les jugements déclaratifs des faillites.

« M. le ministre de la justice, déférant à ma demande, a, par une dépêche du 27 août, dont le texte est ci-après reproduit, donné des ordres à MM. les procureurs généraux pour que la mesure fût appliquée rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

« Vous aurez donc à faire classer ces bulletins avec ceux que vous et vos sous-préfets vous avez dû recevoir déjà des parquets, en exécution des précédentes instructions de M. le garde des sceaux. Vous veillerez seulement à ce que les bulletins concernant les faillites soient détruits au fur et à mesure que des arrêts de réhabilitation vous auront été notifiés.

« Je vous rappelle, à cette occasion, que j'attends de vous, à la fin du mois, un premier rapport sur les mesures que vous avez prises en vue d'organiser le service des casiers administratifs.

### Les champignons rendus inoffensifs.

L'administration préfectorale de Vaucluse, dans le but de prévenir les cas d'empoisonnements par les champignons, a fait publier les conclusions suivantes d'un mémoire sur un cas d'empoisonnement, rédigé par le docteur Louis Monier, médecin en chef de l'hôpital d'Avignon.

1<sup>o</sup> Les champignons sont de tous les poisons le plus dangereux, car leur action nuisible ne se décide qu'à un moment très-éloigné de leur ingestion, alors que le principe toxique se dérobe aux agents de la thérapeutique;

2<sup>o</sup> Il n'existe aucun caractère botanique bien tranché qui permette de distinguer les champignons vénéneux de ceux qui sont comestibles;

3<sup>o</sup> Les champignons desséchés sont aussi dangereux qu'à l'état frais, et s'ils ne sont pas généralement suivis d'accidents, c'est que l'art culinaire intervient et les prive de leur principe toxique;

4<sup>o</sup> Le principe toxique des champignons, dont l'analyse chimique n'a pu jusqu'à ce jour préciser la nature, a la propriété d'être soluble dans l'eau acidulée ou salée; mais surtout dans l'eau portée à l'ébullition;

5<sup>o</sup> Tout champignon vénéneux devient inoffensif quand, après avoir été macéré dans de l'eau vinaigrée, il est soumis à une ébullition d'une demi-heure à une heure de durée.

Ainsi que l'ajoute M. Monier, il est temps que ces notions se vulgarisent; il est essentiellement utile d'apprendre aux populations qu'il n'y a plus de champignons vénéneux, qu'à la seule condition d'une préparation aussi simple que facile.

## Faits divers.

La chasse des oiseaux de passage. — La chasse des oiseaux de passage vient de commencer, et il nous paraît à propos de rappeler à ce sujet les mesures prises en France depuis quelques années pour leur protection. Il importe pour la protection des espèces utiles de bien connaître les circonstances qui les font considérer comme utiles ou nuisibles; aussi le ministère de l'intérieur vient-il de communiquer aux différentes préfectures le résultat des observations et des renseignements recueillis par

toute la France; c'est une sorte de tableau officiel des oiseaux migrateurs dont la chasse est permise et de ceux dont la chasse est prohibée.

Nous trouvons, parmi les oiseaux de passage dont la chasse est permise, la bécasse, de passage en octobre, novembre, février et mars; la bécassine double, en avril et août; la bécassine ordinaire, passage en octobre; la grive en novembre; la cigogne noire, passage à l'automne; la blanche en juillet; la caille et la tourterelle en septembre. Les principaux oiseaux protégés sont: le coucou, l'engoulevent, les fauvelles, l'hirondelle de cheminée, l'hirondelle de fenêtre, la huppe, le loriot, le martinet, le rossignol ordinaire, le rossignol de muraille, le rouge-gorge, le tercol, la plupart émigrant en septembre et octobre. On tient déjà tellement la main à la protection de ces derniers oiseaux, que plusieurs procès-verbaux ont été dressés contre des chasseurs qui avaient tué des hirondelles.

Les oiseaux migrateurs ne restent pas toute l'année en France; les uns ne font que traverser notre pays et n'y restent pas, ce sont les oiseaux de passage proprement dits (oies sauvages, canards sauvages, etc.) Les autres habitent la France une partie de l'année; quelques espèces arrivent en automne, mais le plus grand nombre arrivent au printemps et nous quittent en automne. Comme ils sont pour la plupart grands destructeurs d'insectes, on ne saurait trop s'occuper de leur protection.

On vient de constater dans nos environs, dit l'*Indépendant*, de Douai, un cas de mort subite causée par la peur. Un jeune garçon de quinze ans, Arthur S..., se promenant dans le bois appartenant à M. Crombez, propriétaire à Tournai, éprouva, à l'aspect d'un lézard d'une grosseur peu ordinaire, une telle frayeur qu'il en perdit connaissance. Quelques jours après, il mourait, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués.

On va commencer prochainement à Londres la construction d'une cathédrale catholique de l'archidiocèse de Westminster. Ses dimensions seront égales à celles de Notre-Dame de Paris. Elle aura 400 pieds de longueur, 144 pieds de largeur, et la hauteur de la grande nef sera de 130 pieds.

## Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni, à l'Elysée, hier matin à 9 heures, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Le prince de Galles a rendu, hier matin, visite au maréchal de Mac-Mahon. Le maréchal est allé, dans l'après-midi, rendre sa visite au prince de Galles.

Hier soir, à quatre heures, le gouvernement n'avait encore été avisé d'aucune question qui dût lui être posée aujourd'hui, à la séance de la commission de permanence.

Cette séance, qui sera la dernière, ne présentera vraisemblablement aucun intérêt, toutes les questions de politique intérieure ou extérieure étant réservées pour l'époque de la rentrée de l'Assemblée.

Une entrevue a dû avoir lieu hier, au sujet des mesures financières de la Turquie, entre le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances, l'ambassadeur d'Angleterre, le représentant de la Turquie et, dit-on, M. le marquis de Plœuc.

Contrairement à leur intention primitive, les banques locales de Constantinople ont renoncé à présenter une pétition au gouvernement turc contre les récentes mesures financières.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## VALEURS TURQUES.

ACTION EN RESPONSABILITÉ à intenter aux émetteurs sans exception des différents emprunts ottomans.

En présence de la spoliation inouïe dont ils sont frappés, tous les porteurs de titres ottomans ont intérêt à se faire connaître à l'Administration de la *Gazette de Paris* qui prend l'initiative d'une instance

DEVANT LA JUSTICE FRANÇAISE.

Ecrire franco au Directeur de la *Gazette de Paris*, en faisant connaître le nombre et la nature des titres qu'on possède, 5, rue Feytaud, Paris.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: La mission du docteur Harmand en Indo-Chine; — M. Ducuing; — Désarmement d'un corps de carlistes réfugié sur le territoire français; — Monument commémoratif du centième anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis; — Un attelage aux Pyrénées, tableau de M. Bridgman; — La ville d'Eu. — Trop belle et trop laide, nouvelle, par M. Xavier Eyna. — Revue financière de la semaine. — Revue littéraire. — Chronique du Sport. — Variétés: Le club Alpin français. — Le Mont-Saint-Michel: découverte du tombeau de Robert de Torigny. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Buste de l'empereur Commode en Hercule romain. — Echees.

Gravures: Evénements d'Espagne: désarmement par la gendarmerie française d'un corps de carlistes réfugié sur le territoire français. — La mission du docteur Harmand en Indo-Chine (3 gravures). — M. Ducuing. — Projet de monument commémoratif à élever à l'entrée de la baie de New-York, à l'occasion du centenaire de l'indépendance des Etats-Unis. — Un attelage aux Pyrénées, d'après le tableau de M. Bridgman. — La France pittoresque: le château et la ville d'Eu. — Mont-Saint-Michel (3 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (8 sujets). — Buste de l'empereur Commode en Hercule trouvé récemment à Rome dans les fouilles de l'Esquilin. — Rébus.

Librairie FIRMIN-DIDOT et Cie, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION

DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2.000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 300 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt-quatre premiers fascicules sont en vente.

Marché de Saumur du 9 octobre.

Table of market prices for various goods like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, etc.

COURS DES VINS.

Table of wine prices for different regions like Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, etc.

Table of prices for Rouges (2 hect. 30) and other wine types like Souzay et environs, Champigny, etc.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin. 11 — 20 — — du soir. 7 — 35 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

6 heures — minutes du matin. 10 — 45 — — du soir. 6 — 50 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1875.

Large table with multiple columns showing stock market data: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — (s'arrête à Angers). 9 — 1 — — omnibus. 1 — 33 — — soir. 4 — 12 — — express. 7 — 23 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte. 8 — 30 — — omnibus. 9 — 50 — — omnibus. 12 — 38 — — express. 4 — 44 — — soir, omnibus. 10 — 28 — — express-poste. Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M<sup>re</sup> COUDREUSE, avoué-licencié à Baugé, Et de M<sup>re</sup> SENIL, notaire à Longué.

VENTE

DE TROIS MORCEAUX DE VIGNE

Sis commune de Brossay.

L'adjudication aura lieu le jeudi 4 novembre prochain (1875), à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> SENIL, notaire à Longué.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Baugé, le 27 septembre 1875, enregistré, par défaut, au profit de:

- 1<sup>re</sup> M<sup>me</sup> Louise Canard, épouse du sieur Marc Boigné, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure, commune de Montfort, et de celui-ci qui l'assiste et l'autorise; 2<sup>e</sup> M. René Poupard, cultivateur, demeurant commune de Longué; 3<sup>e</sup> M. Auguste Poupard, cultivateur, demeurant commune de Brion; 4<sup>e</sup> M. Pierre Canard, cultivateur, demeurant à Longué; 5<sup>e</sup> M<sup>re</sup> Francine Canard, aide de culture, demeurant commune de Longué;

Co-intéressés, demandeurs, ayant M<sup>re</sup> Coudreuse pour avoué;

Contre:

- 1<sup>re</sup> M<sup>me</sup> Augustine Sourdeau, venue en premier mariage de Louis Poupard, et épouse en deuxième mariage du sieur Julien Manoré, cultivateur, avec lequel elle demeure, commune de Longué; 2<sup>e</sup> M<sup>re</sup> Julien Manoré, cultivateur, demeurant commune de Longué; 3<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 4<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 5<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 6<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 7<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 8<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 9<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 10<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 11<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 12<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 13<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 14<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 15<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 16<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 17<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 18<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 19<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 20<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 21<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 22<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 23<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 24<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 25<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 26<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 27<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 28<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 29<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 30<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 31<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 32<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 33<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 34<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 35<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 36<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 37<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 38<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 39<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 40<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 41<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 42<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 43<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 44<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 45<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 46<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 47<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 48<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 49<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 50<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 51<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 52<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 53<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 54<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 55<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 56<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 57<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 58<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 59<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 60<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 61<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 62<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 63<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 64<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 65<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 66<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 67<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 68<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 69<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 70<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 71<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 72<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 73<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 74<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 75<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 76<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 77<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 78<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 79<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 80<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 81<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 82<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 83<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 84<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 85<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 86<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 87<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 88<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 89<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 90<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 91<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 92<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 93<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 94<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 95<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 96<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 97<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 98<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 99<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 100<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 101<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 102<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 103<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 104<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 105<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 106<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 107<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 108<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 109<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 110<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 111<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 112<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 113<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 114<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 115<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 116<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 117<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 118<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 119<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 120<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 121<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 122<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 123<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 124<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 125<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 126<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 127<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 128<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 129<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 130<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 131<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 132<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 133<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 134<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 135<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 136<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 137<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 138<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 139<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 140<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 141<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 142<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 143<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 144<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 145<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 146<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 147<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 148<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 149<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 150<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 151<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 152<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 153<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 154<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 155<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 156<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 157<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 158<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 159<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 160<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 161<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 162<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 163<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 164<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 165<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 166<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 167<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 168<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 169<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 170<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 171<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 172<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 173<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 174<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 175<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 176<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 177<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 178<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 179<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 180<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 181<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 182<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 183<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 184<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 185<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 186<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 187<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 188<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 189<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 190<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 191<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 192<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 193<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 194<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 195<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 196<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 197<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 198<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 199<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 200<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 201<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 202<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 203<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 204<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 205<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 206<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 207<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 208<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 209<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 210<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 211<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 212<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 213<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 214<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 215<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 216<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 217<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 218<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 219<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 220<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 221<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 222<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 223<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 224<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 225<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 226<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 227<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 228<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 229<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 230<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 231<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 232<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 233<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 234<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 235<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 236<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 237<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 238<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 239<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 240<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 241<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 242<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 243<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 244<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 245<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 246<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 247<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 248<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 249<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 250<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 251<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 252<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 253<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 254<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 255<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 256<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 257<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 258<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 259<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 260<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 261<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 262<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 263<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 264<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 265<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 266<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 267<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 268<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 269<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 270<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 271<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 272<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 273<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 274<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 275<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 276<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 277<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 278<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 279<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 280<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 281<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 282<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 283<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 284<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 285<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 286<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 287<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 288<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 289<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 290<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 291<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 292<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 293<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 294<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 295<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 296<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 297<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 298<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 299<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 300<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 301<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 302<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 303<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 304<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 305<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 306<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 307<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 308<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 309<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 310<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 311<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 312<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 313<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 314<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 315<sup>e</sup> M. Pierre Perceveaux, cultivateur, demeurant commune de Jumelles; 316<